

SUBERAIES CLAIRES

CARACTÉRISTIQUES

Peuplements clairs, le couvert du Chêne-liège est inférieur à 50%

Ces peuplements résultent souvent du passage d'un incendie

Le Chêne-liège domine nettement, même si localement une colonisation progressive par des résineux est visible

Le maquis peut être parfois très développé

Ce type regroupe les jeunes suberaies et suberaies adultes peu denses, les peuplements purs de faible densité envahis par le maquis et certaines vieilles suberaies, souvent très claires, arrivant au terme de la production de liège



CRPF - Maures (83)

CORRESPONDANCE TYPOLOGIE DES PEUPELEMENTS

☞ Type J2 : Jeune suberaie peu dense

☞ Type A2 : Suberaie adulte claire

☞ Type M0 : Maquis à Chêne-liège

☞ Type V0 : Vieille suberaie

LITTORAL SILICEUX ☞

GESTION RECOMMANDÉE



Cette gestion peut être aussi appliquée aux peuplements adultes plus denses dont les arbres ont subi une altération de la « mère » ☞ qui ne permet plus d'envisager une récolte de liège.

RÉNOVATION

- Rénovation : ☞

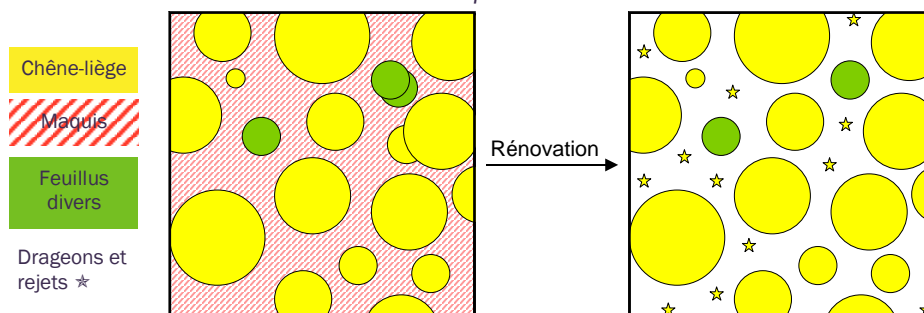


Concernant le pâturage, une mise en défens s'impose pendant la croissance des jeunes tiges (pendant au moins 5 ans pour les ovins, 10 ans pour les bovins, caprins, équins).

cette rénovation vise à **favoriser la régénération du Chêne-liège**, notamment par drageonnement en réalisant des travaux du sol appropriés et en éliminant le maquis haut.

- Si le peuplement n'a jamais été levé, en présence d'une forte densité de gaules, le maquis haut peut être maintenu (après éclaircie si nécessaire) jusqu'à l'année précédant la première levée de liège : il jouera alors un rôle de gainage des jeunes tiges.
- **Pour les suberaies adultes abritant une densité suffisante en Chêne-liège producteur (200 à 300/ha)**, il est également possible de conserver le maquis haut en réduisant sa densité à 200 ou 300 cépées/ha. La régénération est alors reportée en fin de vie du peuplement.

Exemple de rénovation



GESTION POSSIBLE

OUVERTURE DU PEUPELEMENT



Après l'élimination du maquis, la suberaie peut être maintenue volontairement ouverte dans un objectif pastoral, cynégétique, ou de protection de la Forêt Contre les Incendies.

Cette gestion doit être réservée aux peuplements en bon état sanitaire dans lesquels il n'y a pas d'impératif de régénération.

PLANTATION DE DIVERSIFICATION



Le Pin maritime colonisant spontanément les suberaies abandonnées sur certaines stations, l'enrésinement pourra s'effectuer par régénération naturelle.

L'enrichissement en feuillus ou résineux permet de fermer le couvert et peut procurer un revenu supplémentaire dans les suberaies les plus claires. Cependant, étant donné le coût très important d'un enrichissement par plantation, cette possibilité doit être limitée à de petites surfaces pouvant être entretenues.

- ⚠ Protection nécessaire, lorsque des dégâts sont à craindre du fait de la pression pastorale ou de l'abondance du gibier.
- ☞ n° 211009 « Choix des essences de reboisement ».

NON INTERVENTION

Elle est possible dans les peuplements les plus clairs, dans lesquels le potentiel de production de liège est faible.

Elle s'impose sur les stations les plus sèches et dans les peuplements inaccessibles.



Les travaux de rénovation ont pour objectif de provoquer la régénération du peuplement

GESTION DÉCONSEILLÉE



RÉCOLTE DU LIÈGE SANS TRAVAUX

La récolte périodique de liège, sans travaux d'entretien du sous-bois, fait courir le risque de la destruction du peuplement en cas d'incendie.

- En raison de l'investissement important que nécessitent les travaux de rénovation, ceux-ci doivent être suivis d'un entretien régulier des peuplements. Laisser les peuplements à l'abandon après rénovation, en récoltant seulement périodiquement le liège, irait à l'encontre d'une gestion durable.

TRANSFORMATION

Les suberaies représentent un intérêt économique, social et environnemental important qui justifie qu'on les maintienne en état.

INTERDITS



COUPE RASE, SANS ASSURER L'AVENIR (EN VERTU DE L'ART. L9 DU CODE FORESTIER)

Sauf opération de transformation programmée, la conduite de coupes rases sans mesure destinée à favoriser la régénération naturelle, peut aboutir à la constitution d'un peuplement dégradé qui mettra au mieux plusieurs décennies à se reconstituer.

A défaut d'une régénération naturelle constatée dans les 5 ans, la pérennité du peuplement devra être assurée artificiellement (boisement des vides).

PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS RÉNOVATION

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.